



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 22 juin 2023

#### **Point sur les travaux de renforcement de la digue de l'Île de Sein : un bel exemple du soutien de l'État à l'insularité**

Compte-tenu de son caractère insulaire, l'Île de Sein est confrontée à des enjeux et des problématiques spécifiques.

**L'exemple le plus marquant est celui de la digue de protection qui protège les installations de l'usine de désalinisation** dont l'île de Sein dépend entièrement pour son approvisionnement en eau potable.

Cette digue, construite en 2011 en prolongement du phare, s'est depuis lentement dégradée sous l'effet conjugué des vagues et des tempêtes jusqu'à sa quasi-destruction sur 50 m fin mars 2023 lors des grandes marées. **La réfection complète de cette digue constitue une priorité pour l'Île de Sein mais le coût des travaux ajouté à la complexité des procédures à mettre en œuvre ont freiné sa réalisation.**

C'est dans ce contexte et suite à un échange sur le sujet avec le maire le 27 mars 2023, que Philippe Mahé, préfet du Finistère, a mobilisé les services de l'État pour une action rapide :

- Dans un premier temps, le préfet a diligenté 2 entreprises (Marc SA et Le Roux 3D) pour opérer **immédiatement des travaux de sécurisation** dont le coût a été pris en charge par l'État. Ces travaux ont été réalisés dès le 28 mars.

#### **Contact presse**

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

- Parallèlement, il a sollicité l'Agence nationale de cohésion du territoire (ANCT) pour mobiliser le réseau scientifique et technique du ministère de la Transition écologique, via le CEREMA, pour **assister la commune dans les études de réfection de l'ouvrage et les travaux.**
- Les services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ont quant à eux, **assisté le maître d'ouvrage au niveau technico-administratif pour un engagement rapide des travaux au travers de procédures d'urgence** autorisées par le préfet. Ainsi, les travaux pourront débuter dès le mois de septembre.
- Enfin, le préfet a également mobilisé **une enveloppe financière conséquente de 562 400 euros** au travers de plusieurs fonds :
  - Aide au titre des travaux de défense contre la mer (AFITF) pour 72 400 euros ;
  - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ( DETR reconduite pour 2023) pour 170 000 euros ;
  - Fonds vert pour 320 000 euros.

Indépendamment des travaux de la digue, le préfet a mandaté la DDTM en lien avec le parc marin d'Iroise pour l'engagement d'une démarche concernant la résorption pérenne des déchets sur l'île.

L'ensemble des services de l'État est mobilisé devant les défis inhérents aux communes insulaires ; le préfet se tient régulièrement informé du bon avancement des dossiers les concernant.